

Date d'impression: 16.01.2012

N° de version: 1.1

Révision: 19-08-2015.

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Nom

commercial: **BIOCANNA BIO VEGA**

Synonyme(s): -

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées: Engrais liquide.

Catégorie de

produit: Catégorie de produit 12 (PC12 Engrais),
Descripteur d'utilisation 21 (SU21 Utilisations par des consommateurs).

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/fournisseur:

CANNA France SARL
76-78 Rue Saint-Lazare
75009 Paris
France
Tél.: +33 (0)1 70 61 03 70
Fax: +33 (0)1 72 70 35 88

Informations:

Personne de contact: N. Linton
Tél.: +31 (0) 162-68 00 12
Email: msds@canna.com
Heures ouvrables
(jours ouvrables): 09:00-17:00.

Numéro d'appel d'urgence:

France: Centre antipoison et de toxicovigilance de Paris: +33 1 40 05 48 48
Belgique: Centre antipoison belge: +32 (0) 70 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008

Tombe.

Éléments d'étiquetage/déclaration préventive

Pictogrammes de danger:

-

Mention d'avertissement:

-

Mentions de danger:

-

Précautions: -

Composants dangereux déterminants pour
l'étiquetage: -

Autres dangers

Tombe.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non.

vPvB: Non.

Nom commercial: BIOCANNA BIO VEGA

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique: Mélange.

Description: Préparation à base de vinasse et Phosphate naturel tendre.

Composants dangereux

Aucun.

Pour le libellé complet des phrases R, H et EUH mentionnées dans cette section, voir la section 16.

SECTION 4: Premiers secours

Description des premiers secours

Remarques générales:

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Consulter un médecin en cas de troubles persistants.

Après inhalation:

Transporter la victime à l'extérieur.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau.

Après contact avec les yeux:

Enlever les lentilles de contact, le cas échéant, ensuite rincer immédiatement et suffisamment longtemps (au moins 15 minutes) les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières ouvertes. Assister la victime lors du rinçage oculaire. Ensuite, consulter un médecin (ophtalmologue) si les troubles ne disparaissent pas après le rinçage.

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Après inhalation:

Aucune information disponible sur les symptômes. Aucun risque ou risque limité à attendre.

Après contact avec la peau:

Aucune information disponible sur les symptômes. Aucun risque ou risque limité à attendre.

Après contact avec les yeux:

Aucune information disponible sur les symptômes. Aucun risque ou risque limité à attendre.

Après ingestion:

Aucune information disponible sur les symptômes. Aucun risque ou risque limité à attendre.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique et thérapie de soutien selon prescription.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

CO2, poudre sèche ou jet d'eau. Combattre les foyers important au jet d'eau.

Mousse.

Sable.

Adapter les moyens d'extinction à l'environnement.

Moyens d'extinction inappropriés pour des raisons de sécurité:

Aucun.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Date d'impression: 16.01.2012

N° de version: 1.1

Révision: 19-08-2015.

Nom commercial: BIOCANNA BIO VEGA

En cas d'échauffement ou d'incendie, risque de formation de gaz toxiques.

Produits pouvant être dégagés en cas d'incendie:

Oxydes d'azote (NOx).

Oxydes de soufre (SOx).

Monoxyde de carbone (CO).

Dioxyde de carbone (CO₂).

Conseils aux pompiers

Vêtements de protection spéciaux:

Porter un appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Autres informations

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Prévoir une ventilation adéquate.

Porter des vêtements de protection individuelle.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter en grandes quantités dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines. Notifier les autorités compétentes en cas de rejet de grandes quantités dans l'environnement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber immédiatement avec un matériau liant les liquides (sable, terre sèche).

Recycler, si possible.

Déposer dans des contenants appropriés pour l'élimination.

Ensuite, rincer les résidus avec beaucoup d'eau.

Référence aux autres sections

Informations concernant une utilisation sûre - voir section 7.

Informations concernant les équipements de protection individuelle - voir section 8.

Informations concernant l'évacuation - voir section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

Manipulation

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger de la substance ou du mélange:

Manipuler et ouvrir l'emballage avec prudence.

Porter un vêtement de protection approprié.

Une ventilation est recommandée.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Prévention des incendies et explosions:

Aucune exigence spécifique.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Conservé le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Conservé de préférence dans l'emballage d'origine.

Conservé au noir.

Nom commercial: BIOCANNA BIO VEGA

Protéger du gel.

Matériau approprié pour l'emballage: Polyéthylène, acier inoxydable.

Matériau approprié pour les conteneurs et les conduits: Voir emballage.

Matériau inapproprié pour les contenants et les conduits: aluminium.

Indications concernant le stockage commun:

Installer des cloisons de séparation dans le bac d'égouttage afin d'éviter que des engrais acides et basiques ne puissent se mélanger.

Conserver à l'écart des oxydants forts et des bases.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Température de stockage recommandée: 10 - 30 °C.

Utilisation finale particulière

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Composants dangereux avec DN(M)EL:				
Informations produit: CE# 932-215-9 Vinasse	Exposition	Valeur	Unité	Population / Effets
DN(M)EL	Court terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Travailleurs Local
DN(M)EL	Court terme inhalation	-	mg/m ³	Travailleurs Local
DN(M)EL	Long terme dermique	30	mg/kg bw/jour	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Long terme inhalation	106	mg/m ³	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Long terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Travailleurs Local
DN(M)EL	Long terme inhalation	-	mg/m ³	Travailleurs Local
DN(M)EL	Court terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Consommateurs Local
DN(M)EL	Court terme inhalation	-	mg/m ³	Consommateurs Local
DN(M)EL	Long terme dermique	15	mg/kg bw/jour	Consommateurs Systémique
DN(M)EL	Long terme inhalation	26	mg/m ³	Consommateurs Systémique
DN(M)EL	Long terme oral	15	mg/kg bw/jour	Consommateurs Systémique
DN(M)EL	Long terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Consommateurs Local
DN(M)EL	Long terme inhalation	-	mg/m ³	Consommateurs Local

Composants dangereux avec PNEC:

Informations produit: CE# 932-215-9 Vinasse	Valeur	Unité	Compartment
PNEC	0,46	mg/l	Eau douce
PNEC	0,046	mg/l	Eau de mer
PNEC	0,56	mg/l	Rejets intermittents
PNEC	1	mg/l	STP (installation de traitement des eaux usées)
PNEC	-	mg/kg dwt	Sédiment eau douce
PNEC	-	mg/kg dwt	Sédiment eau de mer

Nom commercial: BIOCANNA BIO VEGA

PNEC	-	mg/kg wwt	Sol
PNEC	Pas de potentiel de bioaccumulation	mg/l	Oral

Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle:

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Conserver à part les vêtements de protection.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation de ce produit.

Prendre les précautions d'usage pour la manipulation des produits chimiques.

Protection respiratoire:

Non requis en cas de ventilation normale, protection respiratoire en cas de ventilation insuffisante.

Protection des mains:



Gants de sécurité.

Le matériau des gants (EN374) doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

En cas de manipulation prolongée ou répétée, utiliser des gants en: caoutchouc naturel (latex, temps de pénétration 4 - 8 h). Les gants souillés ou endommagés doivent être changés.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques en cas de risque de projections.

Protection du corps:

Porter des vêtements de protection adéquats (en cas de risque d'éclaboussures).

Procédures de mesure:

Afin de confirmer qu'une limite d'exposition est respectée et que l'exposition est maîtrisée de manière adéquate, il peut être nécessaire de déterminer la concentration des substances dans la zone de respiration ou dans l'espace de travail en général.

Contrôles de l'exposition de l'environnement:

Aucune exigence spécifique.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Apparence

Forme:	Liquide.
Couleur:	Brun.
Odeur:	Odeur de soja.
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Valeur pH:	Env. 5.

Changement d'état

Point/intervalle de fusion:	Non déterminé.
Point/intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Point d'éclair:	> 93 °C.

Date d'impression: 16.01.2012

N° de version: 1.1

Révision: 19-08-2015.

Nom commercial: BIOCANNA BIO VEGA

Inflammabilité (solide, gazeux):	Non utilisable.
Auto-inflammation:	Non déterminé.
Danger d'explosion:	Non déterminé.
Limites d'explosion inférieure:	Non déterminé.
supérieure:	Non déterminé.
Pression de vapeur à 20°C:	Non déterminé.
Densité:	Env. 1,365 (eau = 1).
Densité de vapeur:	Non déterminé.
Taux d'évaporation:	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Entièrement soluble/miscible.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Viscosité dynamique à 20°C:	150 cPs.
cinématique:	Non déterminé.
Autres informations	Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité

Stabilité chimique:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation selon les consignes.

Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'utilisation selon les consignes. Éviter le stockage à températures élevées (> 30 °C) afin d'éviter la détérioration du matériau ou la remontée de pression. Éviter les basses températures (< 10 °C) afin de prévenir la cristallisation.

Le matériau craint le gel. En cas de températures élevées (p.ex. temps très chaud), dégagement d'oxydes de soufre (SOx) et de dioxyde de carbone (CO2).

Possibilité de réactions dangereuses

Contact avec les oxydants forts et les bases.

Conditions à éviter

Éviter l'évaporation dans un espace non ventilé. Protéger de la chaleur et des rayons de soleil directs. Protéger du gel.

Matières incompatibles

Réactions avec les oxydants forts et les bases.

Produits de décomposition dangereux

Pas de formation de produits de décomposition dangereux en cas de stockage normal. En cas d'échauffement ou de combustion, des vapeurs irritantes ou toxiques, tels des oxydes d'azote et dioxyde de carbone, peuvent se dégager.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë des composants:

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Nom commercial: BIOCANNA BIO VEGA

Informations produit: CE# 932-215-9	Vinasse	
Oral	LD50	> 5000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Inhalation	LC50	-
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (rat) (OECD 402)

L'évaluation suivante des dangers pour la santé est basée sur l'évaluation des différents composants du produit.

Effet primaire d'irritation:

de la peau:

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

des yeux:

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

Mutagenicité pour les cellules germinales:

Non classé.

Toxicité reproductrice et développementale:

Non classé.

Sensibilisation:

Aucun effet de sensibilisation connu.

Effets CMR (carcinogénicité, mutagenicité et toxicité pour la reproduction):

Non classé.

Autres informations:

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

SECTION 12: Informations écologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Écotoxicité des composants:

Toxicité aquatique:		
Informations produit: CE# 932-215-9	Vinasse	
Poisson	LC50 (96 h)	> 100 mg/l
	NOEC	58 mg/l
Puce d'eau	NOEC	42 mg/l (daphnia magna) (OECD 211)
Algues	EC50	-
Bactérie	EC50	-

L'évaluation suivante des dangers pour l'environnement est basée sur l'évaluation des différents composants du produit.

Persistance et dégradabilité

En partie une substance minérale et en partie biologiquement dégradable à terme.

Taux d'élimination: > 60% (28 j) pour la vinasse.

Comportement dans les compartiments de l'environnement

Potentiel de bioaccumulation:

L'enrichissement dans les organismes est improbable.

Mobilité dans le sol:

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

Autres informations écologiques

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification propre): peu polluant. Ne pas laisser le produit non dilué pénétrer la nappe phréatique ou les eaux de surface.

Date d'impression: 16.01.2012

N° de version: 1.1

Révision: 19-08-2015.

Nom commercial: BIOCANNA BIO VEGA**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le mélange ne répond pas à tous les critères d'évaluation pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est dès lors pas classé comme PBT ou vPvB.

Autres effets néfastes

Contient de la vinasse qui a une consommation biochimique d'oxygène élevée.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**Méthodes de traitement des déchets****Recommandation:**

Peut être acheminé vers une installation d'incinération contrôlée moyennant le respect des réglementations des autorités locales.

Réglementation CE relative à l'élimination des déchets (EWC):

06 10 01 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE, déchets provenant de la chimie de l'azote et de la production d'engrais.

Emballages non nettoyés**Recommandation:**

Evacuation conformément aux prescriptions légales. Vider soigneusement l'emballage. Ne pas polluer le sol, l'eau ou l'environnement avec le déchet de produit. Respecter la législation locale en matière de valorisation ou d'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport**Transport par terre ADR/RID (transfrontalier)**

Classe ADR/GGVSEB: Pas une marchandise dangereuse dans le sens des réglementations relatives au transport.

N° d'identification de danger: -

Numéro ONU: -

Groupe d'emballage: -

Étiquette: -

Marquage spécial: -

Nom d'expédition des Nations unies: -

Code de restriction en tunnels: -

Transport par voie navigable ADN/ADR

Classe ADN/R: -

Numéro ONU: -

Risque secondaire

Substances dangereuses

pour l'environnement: -

Propriétés CMR: -

Flottabilité: -

Transport maritime IMDG

Classe IMDG: -

Numéro ONU: -

Étiquette: -

Groupe d'emballage: -

N° EMS: -

Polluant marin: -

Désignation technique exacte: -

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR

Classe ICAO/IATA:

Date d'impression: 16.01.2012

N° de version: 1.1

Révision: 19-08-2015.

Nom commercial: BIOCANNA BIO VEGA

Classe ICAO/IATA: -
Numéro ONU: -
Étiquette: -
Groupe d'emballage: -
Désignation technique exacte: -

Dangers pour l'environnement

Non.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

SECTION 15: Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales: -

Règlements et directives UE s'appliquant à ce mélange (non encore mentionnés directement ou indirectement):

Directive 89/686/CEE Équipements de protection individuelle.
Directive 98/24/CE Risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.
Règlement 2003/2003/CE Concernant les engrais.

Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Liste des phrases R, H et EUH pertinentes des sections 2 et 3

Aucun.

Historique

Imprimé le: 1er septembre 2015.

Précédente édition:
1.0.

Version: 1.1

Changements depuis la version précédente :

Section 1 : nom commercial

Section 2 : enlèvement de désaffectée Classification selon la Directive 67/548/CEE ou la Directive 1999/45/CE

Section 3 : nom the produit ; Phosphate naturel tendre

Référence

CE# 932-215-9 informations ECHA comme références croisées pour CE# 293-805-3 (Vinasse).

Nom commercial: BIOCANNA BIO VEGA

Abréviations et acronymes:

ADR:	Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID:	Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
IMDG:	International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA:	International Air Transport Association
IATA-DGR:	Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO:	International Civil Aviation Organization
ICAO-TI:	Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
P:	Marine Pollutant
GHS:	Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
CAS:	Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
EC50:	Half maximal effective concentration
LC50:	Lethal concentration, 50 percent
LD50:	Lethal dose, 50 percent
OEL:	Occupational Exposure Limit
NOEC:	No Observed Effect Concentration
vPvB:	Very Persistent and Very Bioaccumulative
PBT:	Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
EWC:	European Waste Catalogue
VLE:	Valeur limite d'exposition
DNEL:	Derived No-Effect Level
DMEL:	Derived Minimal Effect Level
PNEC:	Predicted No-Effect Concentration